















Communiqué de presse, mercredi 15 octobre 2025

PLF 2026 : les filières françaises des biocarburants agricoles sonnent l'alarme et s'opposent au projet de hausse brutale de la fiscalité sur le Superéthanol-E85 et le B100

- Une mesure prise sans aucune concertation avec les acteurs des filières concernées,
- Une mesure au détriment du pouvoir d'achat des Français, du revenu agricole, de la décarbonation des transports et des souverainetés énergétique, alimentaire et protéinique de la France,
- Une mesure aux répercussions graves pour les filières sucre, amidonnière et huile, dont la France est leader en Europe.

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une **hausse brutale** de la fiscalité sur les biocarburants français d'origine agricole, le Superéthanol-E85 et le B100, respectivement de **380** % et **400** %.

Cette mesure, prise sans concertation, ne repose sur aucune étude d'impact ni évaluation sérieuse de ses conséquences économiques, sociales, agricoles, industrielles, environnementales ou de souveraineté. Elle s'appuie sur des hypothèses techniques contestables et ignore les effets majeurs qu'elle entraînerait sur le revenu agricole, sur le prix des carburants routiers et sur la souveraineté énergétique et alimentaire de la France.

Pire encore, cette hausse de fiscalité, en supprimant l'incitation économique actuelle, ferait mécaniquement rebasculer les consommateurs, automobilistes et les transporteurs, vers les carburants fossiles importés, les plus carbonés, au détriment des carburants les plus décarbonés et les plus français. En effet, le Superéthanol-E85 contient jusqu'à 85 % de bioéthanol dont la France est le premier producteur européen, en utilisant près de 100 % de matières premières françaises (blé, maïs, betterave, déchets et résidus de transformation et viniques). De même, le B100 est constitué à 100 % de biodiesel produit à partir de colza français.

Les biocarburants français d'origine agricole représentent pourtant un levier stratégique pour la transition écologique, la vitalité du tissu industriel des territoires et la souveraineté énergétique et alimentaire de la France. Remettre en cause leur fiscalité de manière précipitée

aurait des conséquences structurelles majeures pour l'ensemble des filières concernées ainsi que pour les automobilistes et transporteurs routiers, bien au-delà des seuls utilisateurs de Superéthanol-E85 et de B100. Une telle mesure fragiliserait le revenu de plus de 120 000 exploitants agricoles, compromettrait l'équilibre industriel des territoires en menaçant plus de 30 000 emplois, freinerait la décarbonation des transports et entraînerait, *in fine*, une hausse du prix des carburants pour tous.

De surcroît, dans un contexte géopolitique incertain, une telle mesure remettrait en cause la contribution du monde agricole à la souveraineté énergétique et alimentaire de la France, par la coproduction de protéines végétales inhérente à la production de biocarburants agricoles. Les filières françaises des biocarburants agricoles coproduisent en effet chaque année plus d'1 million de tonnes de tourteaux de colza et 540 000 tonnes de drêches de céréales, évitant ainsi l'importation massive de tourteaux de soja et portant l'autonomie protéinique de la France à 55 %, contre seulement 30 % dans le reste de l'Union européenne.

En affaiblissant ces filières, cette mesure irait à rebours de l'objectif de stabilité et de visibilité attendu par les acteurs économiques et affirmé par les pouvoirs publics, tout en favorisant, paradoxalement, le **retour aux carburants fossiles importés**.

Enfin, cette mesure méconnaît totalement les répercussions graves qu'elle ferait peser sur les filières sucre, amidonnière et huile, dont la France est un leader incontesté au sein de l'Union européenne. Les biocarburants sont en grande partie produits dans des bioraffineries dont la vocation première est la production alimentaire (sucre, amidon, huiles). À l'image des grands concurrents internationaux que sont notamment les États-Unis et le Brésil, la diversification des débouchés vers l'énergie constitue un pilier stratégique de la compétitivité de ces filières françaises.

Remettre en cause un débouché aussi structurant que les biocarburants agricoles reviendrait à affaiblir considérablement ces secteurs d'excellence, sur un marché de plus en plus ouvert aux importations.

Dans ce contexte, les filières françaises des biocarburants agricoles sonnent l'alarme et s'opposent au projet de hausse brutale de la fiscalité sur le Superéthanol-E85 et le B100. Elles appellent au retrait de cette mesure incompréhensible, afin d'engager une **concertation approfondie et responsable** avec l'ensemble des parties prenantes concernées, à la hauteur des enjeux agricoles, industriels, sociaux et environnementaux à l'œuvre.

Pièces jointes :

- Les biocarburants agricoles français en chiffres : « Les filières françaises du biodiesel et du bioéthanol génèrent chaque année une valeur positive de 1,87 milliard d'euros sur la balance commerciale » ;
- **Sondage OpinionWay** : « Les Français et l'intérêt des biocarburants pour la décarbonation des transports ».

Contacts presse:

Bioéthanol France: Sylvain DEMOURES - 06 76 98 08 17- sdemoures@bioethanolfrance.fr

EsteriFrance: Isabelle WEBER - presse@esterifrance.fr

AGPM: Guillaume LE HOAN - guillaume.le-hoan@agpm.com

CGB (Betteraviers) : Carine MEIER - 06 27 05 23 80 - cmeier@cgb-france.fr

AGPB: Hélène MILESI – 06 71 73 92 06 – <u>helene.milesi@comfluence.fr</u>

FOP: Thibaut LEDERMANN - 06 50 69 20 08 - <u>t.ledermann@fopoleopro.com</u>

Terres Univia : Cécilia DERRIEN - 07 86 08 76 74 – <u>c.derrien@terresunivia.fr</u>

FNSEA: Guillaume PAPIN - 06 16 62 38 95 - guillaume.papin@reseaufnsea.fr